REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

N° 213/PR.

D R C R E T DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-=-=-=-=-=-=-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la loi N° 59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et la Défense;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

ARTICLE Ier.- M. APITHY Daniel Eugène, Commis Expéditionnaire Ordinaire de 2° échelon en service à Cotonou, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Cotonou.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 24 Juillet 1961.-

Hubert M A G A

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense,

M.AROUNA.-

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1
MAID	4
JORD.	1
MFPT.	1
SGCM.	8
PCM.	8
DP.	2
CF.	1
SF.	6
FP.	1
CD.	1
TRESOR.	1
INFO-RADIO	2
PREFET SUD.	2
S/P COTONOU	1
INTERESSE	1